



Dossier du BHI N° S3/3084

LETTRE CIRCULAIRE 70/2008
12 septembre 2008

DIFFUSION DES RENSEIGNEMENTS SUR LA SECURITE MARITIME
MANUEL CONJOINT OMI/OHI/OMM
SUR LES RENSEIGNEMENTS SUR LA SECURITE MARITIME

Référence : LC du BHI N° 39/2008 du 25 avril 2008

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Comme indiqué en référence, la commission de l'OHI sur la diffusion des avertissements radio de navigation (CDARN) a révisé le texte du manuel conjoint OMI/OHI/OMM sur les renseignements relatifs à la sécurité maritime (RSM). Le représentant de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) auprès de la CDARN a pleinement pris part à cette révision et la CDARN a également bénéficié des conseils et directives du secrétariat de l'Organisation maritime internationale (OMI). Les travaux de révision ont été achevés lors de la dernière réunion CDARN10 organisée fin août au Brésil.

2. Cette révision a incorporé les amendements requis à la suite de l'approbation, par le sous-comité des radiocommunications et de la recherche et du sauvetage (COMSAR) lors de sa douzième session d'avril 2008, des résolutions révisées de l'OMI A.705(17), telle qu'amendée (Diffusion des renseignements sur la sécurité maritime) et A.706(17), telle qu'amendée (Document de base du Service mondial d'avertissements de navigation). Il convient de noter qu'il est prévu que ces projets de résolutions amendées soient adoptés par le comité de la sécurité maritime (MSC) à la fin de l'année 2008. On a profité de cette occasion pour mettre à jour et restructurer le manuel afin que celui-ci soit plus pratique et plus convivial.

3. L'OHI publie le manuel RSM mixte en tant qu'Appendice 1 à la Publication S-53 de l'OHI (document de base du service mondial d'avertissements de navigation mixte OHI/OMI). La CDARN a estimé que la S-53 et l'Appendice 1 à la S-53 devaient fusionner en une seule publication, S-53, à l'image du manuel conjoint sur les RSM publié par l'OMI. Lors de la révision de la S-53 existante, les seules informations non incluses dans le manuel conjoint sur les RSM ont été celles de la section 6 - « Ressources et responsabilités du coordinateur ». Ces informations ont donc été incorporées dans la section 3 du projet de manuel conjoint révisé sur les RSM. La publication S-53 révisée de l'OHI, proposée, nécessite une légère modification de sa « préface » et de la « section 10 - procédure d'amendement de la S-53 » pour reconnaître le fait qu'elle est publiée par l'OHI et non pas par l'OMI, mais pour ce qui concerne tous les autres aspects, les publications seront identiques. La S-53 comporte actuellement une Annexe A qui contient les coordonnées détaillées des coordonneurs des zones NAVAREA. Ces données doivent être mises à jour à intervalles réguliers et la CDARN propose qu'à l'avenir celles-ci soient publiées dans le cadre d'un Appendice séparé de la S-53 qui sera continuellement corrigé et mis à disposition dans la section CDARN du site web de l'OHI. L'OMI publie ces informations dans une circulaire COMSAR.

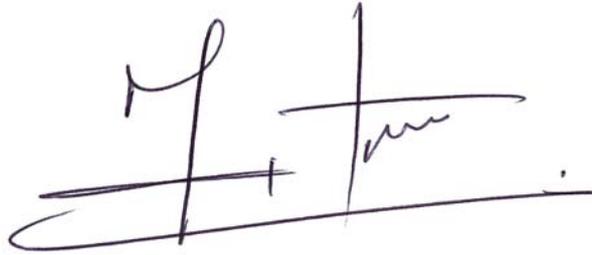
4. Le projet de texte révisé pour le manuel conjoint sur les RSM et la S-53 sont disponibles sur le site web de l'OHI à l'adresse suivante : « www.iho.int > Committees > CPRNW "Miscellaneous Section - Draft MSI Manual and S-53 ». Tout Etat membre qui souhaite obtenir un exemplaire imprimé doit contacter le BHI. Ce dernier propose que la révision de la S-53 et de l'Appendice 1 à la S-53 ne s'effectue pas avant que le manuel conjoint sur les RSM ne reçoive l'approbation de l'OMI et que le texte de la S-53 prenne en compte toutes les modifications apportées au manuel conjoint sur les RSM par l'OMI.

5 Le BHI enverra le manuel RSM révisé au secrétariat de l'OMM en recherchant son accord pour une soumission commune à COMSAR.

6 Le projet de manuel RSM révisé doit être soumis à l'OMI avant le vendredi 17 octobre 2008 pour être examiné par COMSAR lors de sa treizième session en janvier 2009. Le BHI souhaite donc demander aux Etats membres de fournir des commentaires sur le projet de manuel RSM révisé, au plus tard le **vendredi 10 octobre 2008**.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in dark ink, consisting of several fluid, connected strokes. The signature is positioned centrally on the page, below the text 'Pour le Comité de direction,'.

Vice-amiral Alexandros Maratos
Président